



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 1^{er} septembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 64922 - Réponse

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 18 août dernier, votre demande concernant le 555, boulevard Taschereau à Greenfield Park.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Fiche d'urgence, 16 septembre 1983 (8 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal, QC H1T 3X9
Tél.: (514) 253-3333

Jassu

URGENCE
ENVIRONNEMENT QUÉBEC

T-317

Accident technologique

Organisme <i>Shell Canada</i>	Activité <i>S/S</i>
Endroit de l'accident <i>555 boul. Taschereau, Greenfield Park.</i>	Date <i>1983-09-16</i>
	Heure <i>11 p.m.</i>

Produit en cause <i>Essences</i>	Quantité <i>odeur</i>	Quantité récupérée
CONTAMINATION	Eau <i>collecteur - égout municipaux</i>	
	Air	
	Sol	
CAUSE DE L'ACCIDENT	Bris <input checked="" type="checkbox"/> Débordement <input type="checkbox"/> Négligence <input type="checkbox"/>	
	Accident <input type="checkbox"/> Manutention <input type="checkbox"/> Autres <i>manutention parfaite</i>	
ACCIDENT	Terminé <input type="checkbox"/> Sous contrôle <input type="checkbox"/>	
	Continue <input checked="" type="checkbox"/> Aucun contrôle <input type="checkbox"/>	

Signalé par <i>Jean Larose</i>	Organisme <i>Selle de Greenfield Park.</i>	Téléphone <i>671-5955</i>	Date <i>1983-09-19</i>
-----------------------------------	---	------------------------------	---------------------------

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX	
Urgence-Environnement-Québec	
Responsable de l'accident	
Responsable de l'intervention <i>M.E.R. - Service de la distribution</i>	
Autres <i>Selle de Greenfield Park.</i>	

REMARQUES
<i>La municipalité ne maîtrise le permis - la S/S sera investiguée par le M.E.R./service de la distribution, M. Caute</i>
<i>rapport en annexe</i>

COÛTS ESTIMÉS
4000.

SIGNATURE *Jean Larose*

DATE *1983-09-19.*

Roger Masson du M.C.R. par les lieux
shell cda y sera vers 11 heures

Heure
09h 50
83-09-19.

shell cda procédera dès demain matin à la vidange
de ces réservoirs et au passage en pont de ré-
servoir → ref.

art. 53-54

La v. de Greenfield Park. fera la rectification de son
niveau → et nous rappelle s'il y a lieu.
15h 45

MER
Le ~~municipalité~~ est rappelé à 19:30h, ils ont
mesuré 100% dans le réseau d'égout.

Annexe : Rapport d'événement

Vers 19:30h, M. Arthur Mercier du M.E.R. m'a contacté pour me signaler que M. Roger Masson du MER est à Shenfield Park, c-à-d la station service Shell et le réseau d'égout est à 100%.

Je me suis rendu sur les lieux (voir croquis) de Shell s'est également rendu sur les lieux, [redacted] le propriétaire de la station est là, Lionel Couture du MER se rend également sur les lieux, s'y trouvent déjà Bill Rowden chef pompier de la municipalité de même qu'un employé des travaux publics.

La situation est que de l'essence est pompée dans le réseau d'égout avec un bryan

②

d'incendie, cela a pour conséquence de transpor-
ter le problème vers l'écran et une dizaine de
maisons ont maintenant affectés.

Après consultation, le voyeu d'incendie est
en lieu, je demande à art. 53-54 d'appeler une
compagnie pour faire boucher le réseau d'éject
pour capter le problème. Il contacte la compagnie
art. 23-24 qui lors de leur arrivée bloque le
réseau d'éject à 2 endroits avec un bouchon
absorbant.

En attendant leur arrivée, ~~et~~ j'ai procédé
moi-même à boucher l'éject à l'aide d'absorbant
que j'avais dans le camion.

Par la suite art. 53-54 a fait courses
au bout de ses réserves pour contenir le problème

À ce moment, nous nous sommes rendus compte que la fuite ne provenait pas de nos réservoirs tout était propre.

J'ai donc commencé avec art. 53-54 pour

me faire autoriser un budget pour creuser à partir du trou et essayer d'identifier la source. De plus j'ai avisé les propriétaires de Petro-Canada de se rendre sur les lieux.

Enfin, finalement en creusant nous avons pu déceler que la fuite semblait provenir de Petro-Canada. J'ai fait creuser plus profond que le réseau d'égout pour intercepter le produit et éviter qu'il ne se rende aux maisons.

Je transfère le dossier aux secteurs
déchets pour ~~SA~~ que ces derniers cherchent
une solution pour la restauration des lieux.

Jacques Roy

Station service Petro-Canada: 672-5110
545 Bld Taschereau

Propriétaire: [redacted] art. 53-54
représentant des ventes P.C.: [redacted] art. 53-54
responsable des travaux: [redacted] art. 53-54



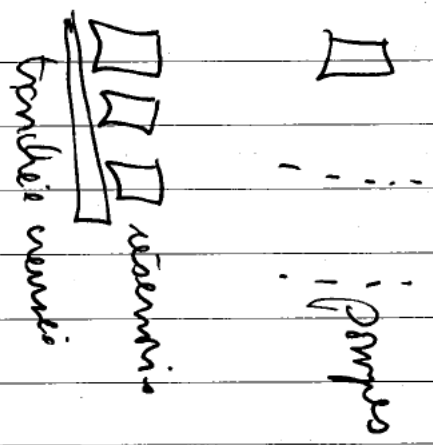
VILLE DE GREENFIELD PARK
SERVICE DES INCENDIES - FIRE DEPT.

Bill Rowden
CHEF - CHIEF

156 CHURCHILL J4V 2M3
AFFAIRE TÉL. (514) 671-9926
PRIVÉ TÉL. (514) 671-1783

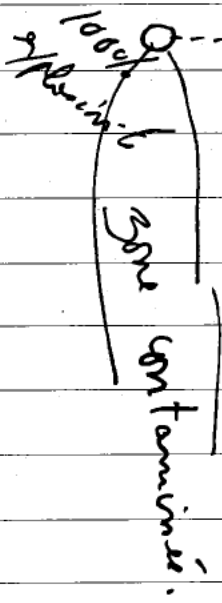
ham auto

SHELL

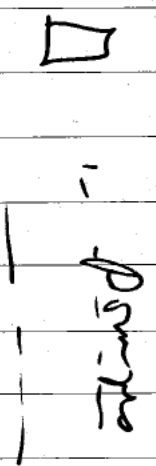


cloture

réseau d'égout →



① auto - Benada
Coccy



B10 Touchman

DE

Jacques Roy

ENVOYER
À

M. J. Y. Saucier

DATE

1983/09/20

SUJET

Restauration

MESSAGE

Je vous transmets ce dossier, il s'agit d'une
faute dans un station service, la période d'urgence
est terminée, il faut que la compagnie soit
avisée du type de restauration que vous envisagez
dans ce cas précis.

Nous sommes disponibles pour toute information
requise.

RÉPONSE:

DATE

2-220929

Readi-Memo

ÉMETTEUR RETENIR CETTE COPIE